

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57
Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an **deux mille quinze, le treize octobre**, à **20H00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Sophie BIZOUARD, Mme Yvelise BOUVIER, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Olivier FRIMOUT (arrivé à 20h15), M. Philippe GASNIER, Mme Sylvie GUERIN, M. Claude LE GAL, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP.

Étaient absents excusés : M. Thierry ENOUF, Mme Betty GODIN, M. Tony LAÏSSOUB, M. Benoit LETELLIER.

Étaient absents non excusés :

Procurations : M. Thierry ENOUF à M. Frédéric DRAPIER, Mme Betty GODIN à Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Tony LAÏSSOUB à M. Jean-Pierre GLINEL, M. Benoit LETELLIER à M. Silvère METAIRIE

Secrétaire : M. Jean-Louis MALAQUIN

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : M. Jean-Louis MALAQUIN est désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 Septembre 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 4 (membres absents au conseil du 8/09/2015)

Le compte-rendu du 8 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

LOI NOTRE ET FUSION DES INTERCOMMUNALITES

➤ **Présentation de la Loi NOTRe – loi n° 2015-991 du 07 août 2015**

Dans la continuité et la constance des politiques publiques visant à rationaliser l'organisation territoriale de la République, le gouvernement a proposé la loi NOTRe.

Cette loi a pour but de mieux organiser le territoire au regard notamment de la nouvelle construction régionale, de l'équilibre des territoires au sein des départements et de la place des communes dans cette architecture.

Elle vise trois objectifs :

- achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre
- rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants
- simplifier l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

La loi fixe les orientations à prendre en compte par le schéma :

1. la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants
2. la définition de territoires pertinents au regard des bassins de vie, des unités urbaines au sens de l'INSEE et des schémas de cohérence territoriale
3. l'accroissement de la solidarité financière et territoriale, en prenant en compte les ressources financières existantes au sein des territoires pour favoriser l'intégration fiscale des EPCI à fiscalité propre
4. la prise en compte des périmètres des pôles métropolitains et des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux
5. la prise en compte des délibérations portant création de communes nouvelles
6. la rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable

S'agissant des syndicats de communes et des syndicats mixtes fermés, leur nombre devra être réduit significativement :

- d'une part en organisant la suppression des structures syndicales faisant double emploi avec d'autres structures ou des EPCI à fiscalité propre
 - d'autre part en modifiant leur périmètre ou en prononçant leur fusion.
- **Courrier du Préfet en date du 26 août 2015 fixant le calendrier du Schéma Départemental de Coopération intercommunale**

Depuis plus d'un an (2^{ème} semestre 2014 et année 2015), le Préfet a expliqué l'exercice du regroupement intercommunal alors même que le débat parlementaire maintenait l'incertitude sur le seuil de population minimale. De 20 000 habitants initialement prévus, le seuil a été fixé à 15 000 habitants.

➤ **Calendrier**

- 20 septembre 2015 : retour au préfet des suggestions des élus sur l'évolution des intercommunalités
- 2^{ème} quinzaine d'octobre (12 octobre 2015) : présentation du schéma révisé aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)
- Novembre-décembre 2015 : ouverture du délai de deux mois pour recueillir l'avis des collectivités sur ce projet de schéma
- De Janvier à mars 2016 : envoi du projet de schéma et des avis collectés aux membres de la CDCI (examen sur 3 mois et validation du projet)
- Avant le 31 mars 2016 : publication par arrêté préfectoral du schéma révisé
- Avant le 30 avril 2016 : publication des arrêtés de projets de périmètre des nouveaux EPCI
- Du 1^{er} mai au 15 juillet 2016 : ouverture d'un délai de 75 jours permettant de recueillir l'avis de la majorité qualifiée des collectivités concernées
- A partir du 15 juillet 2016 : prise des arrêtés préfectoraux fixant le périmètre des nouveaux EPCI et ouvrant, le cas échéant, le délai de trois mois pour délibérer sur la composition de l'organe délibérant.
- 1^{er} janvier 2017 : arrêtés de création, fusion, modification et dissolution.

➤ **Projet de fusion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne**

Créée depuis le 1^{er} janvier 2011, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne (CCVO) compte actuellement 7 797 habitants répartis sur 5 communes et détient 11 compétences.

Dès le début de l'année 2015, le Président et les Vices Présidents de la CCVO ont rencontré les élus des communautés de communes voisines pour une éventuelle fusion.

Les conseillers communautaires de la Communauté de communes de la Vallée de l'Orne ont étudié plusieurs scénarios de rapprochement en cohérence avec nos territoires. Plusieurs options s'offraient à la Communauté de communes de la Vallée de l'Orne :

1. Fusion avec la Communauté de communes du Cingal (réunions les 7 janvier et 25 février 2015)
2. Fusion avec la Communauté de communes Plaine Sud de Caen (réunion du 7 mai 2015)
3. Fusion avec la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer
4. Fusion avec la Communauté de communes Evrecy Orne Odon (réunions les 1^{er} avril, 7 mai, 21 mai, 22 juin et 9 septembre 2015).

Concernant la fusion avec la CDC du Cingal : ce choix est devenu inapproprié compte tenu que la Communauté de communes du Cingal et de la Suisse Normande ont affiché clairement leur positionnement de fusionner.

Concernant la fusion avec la CDC Plaine Sud de Caen : la condition du seuil minimum de 15 000 habitants n'étant pas remplie, cette solution est inadaptée.

Concernant une fusion ou une adhésion à Caen-la-Mer : des contacts ont eu lieu entre les présidents des communautés de communes.

Deux délégués de Caen-la Mer sont chargés d'un groupe de travail sur l'élargissement des CDC.

La fusion avec la CDC Evrecy Orne Odon apparaît la plus opportune, tant sur le plan de la continuité du territoire que des compétences propres à nos CDC.

En effet, les communes de la CCVO et de la CDC Evrecy Orne Odon (CCEOO) appartiennent majoritairement au bassin de vie de Caen.

Compte-tenu de la pertinence de la fusion entre la CCVO et la CCEOO et un intérêt non immédiat pour Caen-la-Mer d'intégrer ses deux CDC, il a été précisé dans le projet de schéma qu'un regroupement avec Caen-La-Mer est un objectif pertinent à terme. Cependant cette communauté de communes (CCVO-CCEOO) doit prendre de nouvelles compétences et augmenter son coefficient d'intégration de façon significative.

CDC Evrecy-Orne-Odon - 19 communes – 15 670 habitants – 15 compétences :

- Pertinence du périmètre : intégrée dans le nouveau canton d'Evrecy
- cohérence du territoire pour répondre, dans la stabilité, aux besoins des habitants et gagner en efficacité financière
- cohérence de la voie verte avec le projet de territoire.

➤ **Fiscalité – compétences - gouvernance**

- Conséquences fiscales et financières : lissage sur plusieurs années
- Compétences : petite enfance, enfance, jeunesse, école de musique
- Gouvernance : Répartition de droit commun – représentation pour Saint Martin de Fontenay

Répartition	Nombre total de sièges	Nombre de sièges SMF
CCVO	22	7
Fusion CCVO/CCEOO	39	4
Fusion CCVO/Caen la Mer	100	1

➤ **Syndicats situés dans le périmètre de la fusion Evrecy-Orne-Odon et Vallée de l'Orne**

- Syndicat de gestion de l'école de musique et de danse composé de 3 communes (2 CCVO – 1 Caen-La-Mer)

- SIVU du Coisel composé de 2 communes (1 CCVO – 1 Caen-La-Mer)
 - Syndicat mixte routier du canton de Bourguébus (11 communes) : dissolution par reprise de la compétence par les Communautés de Communes ou d'agglomération
 - Syndicat Ecole maternelle (1 CCVO – 1 Caen-La-Mer)
 - Syndicat du Collège.
- **Projet de fusion – travaux en cours de réalisation** (conseil communautaire du 17 septembre 2015)
- Mission d'étude et d'assistance: une consultation pour une mission d'étude et d'assistance relative à la fusion des communautés de communes de la Vallée de l'Orne et d'Evrecy Orne Odon est engagée dans le cadre d'une convention de groupement de commande
 - Charte d'urbanisme
 - Groupement de commande.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – MARCHES PUBLICS – MODIFICATION DU SEUIL A 25000 €

Conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT, lors du Conseil Municipal du 19 mai 2014, le Conseil Municipal a autorisé, parmi les différentes délégations adoptées à l'unanimité, Mme le Maire à signer les marchés publics d'un montant inférieur à 15 000 €.

Le décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 a relevé le seuil de dispense de procédure de 15 000 € à 25 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le seuil de la délégation accordée à Madame le Maire et de la mettre en cohérence avec le seuil du décret du 17 septembre 2015.

Votants : 23 dont 4 pouvoirs
 Pour : 19
 Contre : 3
 Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'autoriser Madame le Maire à signer tout devis ou bon de commande en fonctionnement ou en investissement dont le montant sera inférieur à 25 000 € HT.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

➤ **Renouvellement des contrats**

- **Proposition de renouvellement du contrat d'agent administratif** : cet agent arrivé dans nos services depuis le 2 juillet 2014, a effectué plusieurs périodes de remplacement. Compte tenu de l'absence d'un agent de la commune pour décharge syndicale, il est proposé de renouveler le contrat de l'agent administratif qui arrive à échéance le 31 octobre 2015.

Nous vous proposons donc de reconduire ce contrat pour une période de 6 mois allant du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016.

Votants : 23 dont 4 pouvoirs
 Pour : 21
 Contre : 0
 Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de reconduire le CDD de l'agent administratif d'accueil pour une période de 6 mois.

- **Proposition de renouvellement du contrat du Directeur Général des Services** : le premier contrat d'une durée d'un an a démarré le 24 novembre 2014. Ce contrat est renouvelable pour un an à compter du 24 novembre 2015

Votants : 23 dont 4 pouvoirs
 Pour : 20
 Contre :
 Abstentions : 3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de reconduire le CDD du Directeur Général des Services pour une période d'un an.

- **Proposition de renouvellement du contrat des deux agents techniques 2^{ème} classe, à temps non complet, du secteur périscolaire :**
 - 1 agent à 12.85/35^{ème} (Entretien des classes et surveillance des enfants dans la cour)
 - 1 agent à 20.25/35^{ème} (Garderie périscolaire et service en cantine)

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les 2 CDD d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une période de 6 mois chacun.

➤ **Présentation des critères d'évaluation dans le cadre des entretiens professionnels**

En 2015, l'entretien professionnel devient obligatoire pour tous les employeurs publics territoriaux en lieu et place de la notation. Le fonctionnaire bénéficie chaque année d'un entretien professionnel conduit par le supérieur hiérarchique direct et qui donne lieu à un compte rendu.

L'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire doit être établie selon des critères qui doivent être fixés par délibération du conseil municipal après avis du comité technique paritaire (CTP) du centre de gestion.

Le prochain CTP aura lieu le 23 novembre 2015. Le conseil devra donc prendre une délibération après le 23 novembre pour valider ces critères.

COMMISSION ADMINISTRATION DU CCAS : DESIGNATION SUITE A LA DEMISSION D'UN MEMBRE NOMME

Compte-tenu de l'incompatibilité entre membre élu et membre nommé au CCAS, M. LE GAL installé dans les fonctions de Conseiller Municipal à compter du 8 septembre 2015, a présenté sa démission en qualité de membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS.

Une nouvelle demande a été adressée à l'association des anciens combattants.

Mme Marie-Thérèse MILCENT, adhérente à l'association des anciens combattants, a été proposée et retenue comme membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de M. LE GAL Claude.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES - MODIFICATIONS

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, les membres de la minorité ont souhaité modifier leur position au sein des commissions municipales. Cette demande a été confirmée par courrier en date du 4 octobre 2015.

M. Philippe GASNIER souhaite :

- quitter la commission « Environnement, Urbanisme, Accessibilité, travaux, Voiries communales »
- intégrer la commission « Enseignement »

Mme Sylvie DUMONT souhaite :

- intégrer la commission « Environnement, Urbanisme, Accessibilité, travaux, Voiries communes »

Commissions	Démissionnaire	Candidats	Vote
Enseignement		GASNIER Philippe	Votants : 23 Contre : 0 Abstentions : 2 Pour : 21
Environnement/urbanisme Accessibilité Travaux, voiries communales	GASNIER Philippe	DUMONT Sylvie	Votants : 23 Contre : 1 Abstentions : 2 Pour : 20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide à la majorité, la modification des commissions communales susvisées.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : INSTALLATION D'UN CIRQUE SUR LA COMMUNE EN 2016

La commune a reçu une demande d'installation du cirque Francesco CORBINI pour mai-juin 2016.
L'autorisation d'occupation se fera par un arrêté.
Une convention sera passée avec le cirque afin de prévoir les modalités de son installation.

ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Madame PIERSIELA rappelle les dates des prochaines élections Régionales et demande aux élus de faire part de leurs disponibilités pour assurer les permanences électorales. Le tableau constitué en séance sera complété dans les prochaines semaines.

INFORMATIONS

Questions posées par mail par M. Joël BARBIER en date du dimanche 11 octobre 2015

« Question n° 1 : La rentrée de septembre 2015 a vu la suppression d'une classe. Aujourd'hui un logimobile est vide. Pourriez vous faire connaître le devenir de ce bâtiment ?

Question n°2 : Nous avons reçu par mail une copie du courrier d'invitation à la réunion ainsi que le compte rendu qui fait suite à la pétition des riverains de l'ancien collège. Pourriez-vous nous communiquer une copie du texte de la pétition ? »

Réponse à la question n°1 : Le logimobile a été mis à disposition du syndicat de musique et de danse pour les cours de musique assurés par Madame LEMAITRE.

Messieurs GASNIER et BARBIER indiquent que la location du logi-mobile devrait être réglée par le syndicat de l'école de musique. M.GLINEL répond que s'il y a location du logimobile par le syndicat d'école de musique se sera suivant son occupation par le syndicat. M. MALAQUIN précise qu'actuellement le logimobile est à la charge du syndicat de l'école maternelle selon les conditions de la convention en cours de finalisation, compte tenu du nombre d'enfants de Grande Section.

Réponse à la question n°2 : Le texte de la pétition a été distribué en séance à ceux qui le souhaitait

Autres informations :

- Commission de sécurité du Centre commercial : 23 septembre – réunion plénière du 6 octobre 2015 : avis favorable pour tout le centre commercial hormis la presse.
- Commission de sécurité du gymnase du Collège : 5 octobre – réunion plénière le 20 octobre 2015.
- Commission de sécurité de l'école primaire Charles HUARD et de la salle mise à disposition de l'AJM : jeudi 5 novembre 2015 – réunion plénière le mardi 17 novembre 2015.
- Plan de Prévention des Risques Miniers : Courrier de la DDTM en réponse aux interrogations sur la perspective d'un projet de pôle enfance jeunesse.
- Commission Communautaire « Enfance-Jeunesse » du 30 septembre 2015 concernant la politique jeunesse et les locaux ados après enquête sur les fréquentations et analyse des coûts demandés par le prestataire d'une part et le montant de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association d'autre part.

La commission proposera lors du prochain conseil communautaire du 27 octobre prochain une gestion en régie avec recrutement d'un animateur coordonnateur (animatrice de l'AJM actuellement) et une réorganisation du fonctionnement sur les 3 sites. Ce qui permettrait de réduire les coûts du secteur « jeunesse » de façon considérable. Pour information :

Coût annuel 2015 Ligue de l'enseignement + subvention AJM : 92 875 €

Coût annuel avec reprise de l'activité jeunesse par la CCVO en régie : 45 014 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

CONSEIL D'ÉCOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT

Suite au conseil d'école du 13 octobre 2015, vous trouverez, ci-dessous, quelques rappels parmi les principaux points évoqués :

- Toute inscription ou demande de dérogation doit se faire en mairie de Saint André sur Orne.
- Les dossiers pour les services hors scolaires, soit garderie et cantine, devraient être donnés lors de l'inscription afin d'être sûr que chaque famille les aient bien reçus.
- Pour toute absence sur le temps scolaire, à partir de 4 demi-journées d'absences injustifiées dans le mois, l'école doit s'en référer aux services de l'inspection. Un justificatif sera demandé aux parents. Il n'est pas nécessaire de téléphoner pour une petite absence.
- Pour toute absence de cantine, ne pas laisser de message sur le répondeur. Les numéros de téléphone des différents services seront mis dans le cahier des enfants. S'il y a un problème d'allergie, contactez le syndicat de la maternelle.
- Pour la sieste des petits, des lits ont été achetés, mais il manque de la place. Mme Monition propose de pouvoir se servir de la 2^{ème} véranda de sa classe pour les enfants qui dorment peu, pour ceux qui arrivent tard ou pour les plus grands. Il suffirait d'installer un rideau entre la véranda et la classe.

Entretien :

- Dans la cour, les palissades se démontent. Les petits arbustes ont donné des fruits non toxiques.
- Dans l'école, la demande de dépoussiérage entre chaque vacance est réitérée. Une personne a été embauchée ½ heure de plus sur 4 jours. Elle pourrait prendre chaque jour une classe différente.
- M. GUESDON va s'occuper d'informer les agents des tâches à réaliser. Proposition des parents : faire une fiche de poste, un planning pour chaque agent, ce qui serait très pratique lors d'un remplacement.
- Essuie main : il y a une grosse consommation d'essuie mains, il est demandé au personnel encadrant de faire attention à ne pas gaspiller. Il est à rappeler que 134 enfants et 10 adultes sont dans l'école. 10 lavages de mains par jour amènent une consommation de 1400 feuilles par jour.

Calendrier des conseils d'école et de la fête :

- Mardi 1^{er} mars 2016
- Mardi 17 mai 2016
- Fête le samedi 4 juin 2016 (pour tout parent qui désire participer, des réunions préparatoires seront à prévoir en amont)

Questions diverses :

- Cantine : des parents d'élèves rencontrent le prestataire de service régulièrement. Prochain rdv mardi 8 décembre à 18h30 à la cantine.
- Parents d'élèves délégués : afin d'être plus facilement identifiables et joignables, une liste avec photos sera affichée.